

MARZINPRO

DEPUIS 1966



ATTESTATION D'ASSURANCE
RESPONSABILITE CIVILE DECENNALE

DEFI

L'assurance des entreprises du bâtiment et des travaux publics

Pour les chantiers ouverts dans la période du : 01/10/2014 au : 30/09/2015
MMA IARD Assurances Mutuelles / MMA IARD atteste que : SAS MARZINPRO
demeurant : 26 RUE EDMOND ROSTAND- 51 100 REIMS

est titulaire d'un contrat d'assurance responsabilité civile décennale n° 127 103 850, pour les activités suivantes :

- Gros-œuvre
- Ouvrages de voirie, voies piétonnes
- Revêtements de murs et sols (extérieurs, intérieurs) en parements durs (carrelage, faïence, pierre, marbrerie, etc.)
- Plomberie- installation sanitaire
- Aménagements de magasins, cuisines limité aux lots techniques (électricité, plomberie, ventilation)
- Revêtements souples de sols et murs (moquettes, dalles thermoplastiques, papiers peints, etc.)
- Distribution d'électricité basse tension à l'intérieur de bâtiments à l'exclusion du génie climatique
- Autres activités désignées ci-dessous *
- Autres activités désignées ci-dessous **

* Autres activités bâtiment (*)

Résine industrielle polyuréthane de fabrication BASF, gamme UCRETE MF, UD, DP,
Chapes anhydrides (sous-traité à entreprise dûment qualifiée)
Dalles sur plots
Pose de revêtement de sol carrelé hors normes: 120 x 120, 150x 300
Pose de siphons, caniveaux, tampons, regards en inox.

** Autres activités génie civil (**)

Revêtements de murs et sol

Revêtements en matériaux durs, chapes et sols coulés y compris les travaux accessoires ou complémentaires de:

- préparation de support y compris de reprise de maçonnerie
- pose de résilient ou d'isolation sous chape ou formes flottantes
- étanchéité et imperméabilisation des supports de carrelage et faïence

Sont exclus les revêtements en résine coulée

▼ LES DISPOSITIONS DIVERSES ▼

- L'activité "4.11- Aménagements de magasins et cuisines" doit s'entendre comme étendue aux aménagements intérieurs.
- Dans une proportion inférieure à 30% de son chiffre d'affaire, l'assuré déclare qu'il met en oeuvre des revêtements durs non classés UPEC principalement des carreaux de fabrication ARGELITH bénéficiant de la norme allemande DIN.
- Les garanties du contrat sont également acquises à l'assuré pour l'utilisation des produits et procédés suivants:
 - * procédé d'étanchéité de plancher intermédiaire type PCI Seccoral 2K bénéficiant de l'agrément technique européen référencé ETA-07/0177, procédé utilisé dans le respect 13/12-1163 ainsi qu'avec la validation préalable du fabricant BASF lors de l'utilisation sur des surfaces classées U4 P4 et U4 P4S.
 - * procédé d'étanchéité de sol et mur type MASTERSEAL 640 titulaire de l'agrément technique européen ETAG 005 et bénéficiant d'un cahier des clauses techniques validé par un contrôleur technique.

Cette attestation est délivrée pour répondre à l'obligation d'assurance édictée par les articles L241-1 et L241-2 du Code des assurances.

Elle ne vaut pas dès lors qu'il est recouru à un contrat collectif de responsabilité décennale (CCRD).

Le contrat comprend les garanties figurant dans le tableau ci-après :

Dans la mesure où les garanties correspondantes sont souscrites, elles sont acquises à l'assuré :

- Pour des interventions sur des chantiers dont le coût total prévisionnel de construction tous corps d'état hors taxes, y compris honoraires déclarés par le maître d'ouvrage, n'est pas supérieur au montant indiqué dans le tableau ci-après, et pour autant que le coût total définitif de construction n'excède pas 10% le coût total prévisionnel déclaré,
- Pour des travaux de construction répondant à une norme homologuée (NF, DTU ou NF EN), ou à des règles professionnelles acceptées par la C2P (consultables sur www.qualiteconstruction.com).
- Pour des procédés ou produits faisant l'objet au jour de la passation du marché :
 - d'un Agrément Technique Européen (ATE) bénéficiant d'un Document Technique d'application (DTA), ou d'un Avis Technique (A TeC), valides et non mis en observation par la C2P (consultables sur www.qualiteconstruction.com),
 - d'une Appréciation Technique d'Expérimentation (Atex) avec avis favorable,
 - d'un Pass innovation « vert » en cours de validité.

MMA IARD ASSURANCES MUTUELLES
Société d'assurance mutuelle à cotisations fixes
RCS La Mars 775 652 126
Siège social : 14, boulevard Maria et Alexandre Oyon - 70200 La Mars Cedex 9 - Entreprises réelles ou le code des assurances

MMA IARD
Société anonyme, au capital de 429 870 720 euros
RCS La Mars 440 048 862

MMA IARD ASSURANCES MUTUELLES
Société d'assurance mutuelle à cotisations fixes
RCS La Mars 775 652 118

MMA IARD
Société anonyme, au capital de 142 622 936 euros
RCS La Mars 440 042 174